



DÉCLARATION GÉNÉRALE DE LA TAXE SUR LE COMBUSTIBLE EXPORTATIONS À L'EXTÉRIEUR DU YUKON (FTG-3)

Période prenant fin le : **AAAA - MM - JJ**

Nom du percepteur	Numéro d'entreprise fédéral
-------------------	-----------------------------

Exportations à l'extérieur du Yukon (FTG-3)	Essence				Gaz propane liquéfié	Autre combustible imposable	Autre combustible non imposable	Total
	Clair	Coloré	Aviation	Mélange d'éthanol				
Alberta								
Colombie-Britannique								
Manitoba								
Nouveau-Brunswick								
Terre-Neuve-et-Labrador								
Territoires du Nord-Ouest								
Nouvelle-Écosse								
Nunavut								
Ontario								
Île-du-Prince-Édouard								
Québec								
Saskatchewan								
Yukon								
Exportations à l'extérieur du Canada (précisez l'administration)								
Total des exportations à l'extérieur du Yukon (FTG-3)								

Note : Indiquez les sommes reportées au sommaire de la taxe sur le combustible (formulaire FTG-TAX).